

TOUT POUR NOS ENFANTS



STRATÉGIE
0-8 ANS

**Ce document peut être consulté sur le site Web du Ministère :
education.gouv.qc.ca.**

**© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur**

ISBN 978-2-550-80313-3 (Imprimé)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

MOT DU PREMIER MINISTRE



— Philippe Couillard

Au Québec, 800 000 enfants sont âgés de 0 à 8 ans et constituent un dixième de notre population. À nos yeux, ils sont ce qu'il y a de plus précieux; ils sont notre fierté et notre avenir. Notre jeunesse constitue notre plus grande richesse collective. Nous avons donc envers elle le devoir de tout mettre en œuvre pour lui permettre d'atteindre son plein potentiel et de réaliser ses rêves. Nous devons donner à tous ces jeunes des chances équitables d'arriver plus tard à la destination qu'ils auront choisie.

Dès les premières années de leur vie, nous devons les accompagner pour leur permettre le meilleur développement possible, avec tous les outils pour réussir leur parcours éducatif et, ultimement, devenir des citoyens qui contribueront à bâtir notre société. C'est en ce sens que notre gouvernement a adopté, au printemps dernier, la Politique de la réussite éducative — *Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir*.

Avec la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans, nous allons encore plus loin en établissant les conditions pour que toutes les filles et tous les garçons du Québec aient toutes les chances de se développer pleinement dès le début de leur vie, car c'est aussi le point de départ de leur parcours éducatif. Elle comprend des mesures qui viendront soutenir les parents, les intervenants des organismes communautaires, le personnel des services de garde éducatif à l'enfance et les équipes-écoles. Ainsi, les familles auront un accès élargi à des services éducatifs de qualité et elles seront mieux outillées pour accompagner les enfants dans leurs premières transitions. Ainsi, moins d'enfants entreront à l'école avec des facteurs de vulnérabilité, et leurs compétences en lecture, en écriture et en mathématique seront améliorées.

Ensemble, assurons-nous que chaque jeune puisse grandir dans un Québec confiant, prospère et plus équitable, capable de lui donner un bagage solide pour prendre la route de la réussite!

MOT DES MINISTRES



— Sébastien Proulx

Les huit premières années de vie sont remplies de stimulations, de découvertes et d'apprentissages. Du nourrisson qui s'éveille à son environnement au jeune élève avide de nouvelles connaissances, des petits pas chancelants à la pratique régulière d'activités sportives, des premiers mots prononcés aux premiers mots lus, de la connaissance des lettres à l'écriture de phrases, du contact initial avec la famille au développement d'amitiés...

Une telle richesse et une telle diversité des apprentissages font de l'enfance une période peut-être brève, mais combien déterminante. Des interventions de qualité, au moment opportun, permettent de corriger les retards ou les écarts avant qu'ils ne se traduisent en difficultés dans le développement personnel, social et scolaire.

Lors des consultations sur la réussite éducative que le gouvernement a tenues à l'automne 2016, plusieurs intervenants ont souligné l'importance, voire la nécessité, d'agir le plus tôt possible dans le parcours des enfants. Il s'agissait sans doute de l'un des plus forts consensus de ces consultations et c'est pourquoi le premier enjeu retenu par la Politique de la réussite éducative, publiée le 21 juin 2017, préconise des interventions précoces, rapides et continues.



— Luc Fortin

Par la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans – *Tout pour nos enfants*, nous voulons consolider les différentes interventions éducatives auprès de ces enfants et faciliter les nombreuses transitions vécues au cours de cette période, dont la transition vers l'école. Mais d'abord et avant tout, nous désirons donner à tous les garçons et filles une chance équitable de se développer pleinement, de partir du bon pied et de posséder tous les outils pour réussir.

Nous sommes fiers de présenter conjointement cette stratégie. C'est grâce à la collaboration des intervenants des services de garde éducatifs à l'enfance et de ceux du réseau scolaire que la continuité et la cohérence des services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans seront assurées. De plus, la participation de nos partenaires du réseau de la santé et des services sociaux, des organismes communautaires, des milieux culturels, des municipalités et des entreprises constitue un apport inestimable à la qualité des services offerts aux enfants et à leur famille.

Parce que chaque enfant a droit à sa réussite... agissons rapidement, agissons maintenant, agissons ensemble!

TABLE DES MATIÈRES

9 INTRODUCTION

10 LA STRATÉGIE RELATIVE AUX SERVICES ÉDUCATIFS
OFFERTS AUX ENFANTS DE 0 À 8 ANS : UNE PIÈCE MAÎTRESSE
DE LA POLITIQUE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

13 LE PARCOURS ÉDUCATIF DES ENFANTS DE 0 À 8 ANS

21 LES OBJECTIFS ET LES MESURES

- 22 • **Objectif 1** : Favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants
- 28 • **Objectif 2** : Assurer aux enfants de 0 à 8 ans des transitions harmonieuses entre les milieux éducatifs
- 34 • **Objectif 3** : Soutenir des pratiques éducatives et pédagogiques de qualité
- 40 • **Objectif 4** : Permettre à tous les enfants d'acquérir les compétences essentielles en lecture, en écriture et en mathématique à la fin de la deuxième année du primaire
- 46 • **Objectif 5** : Accompagner les parents et favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs

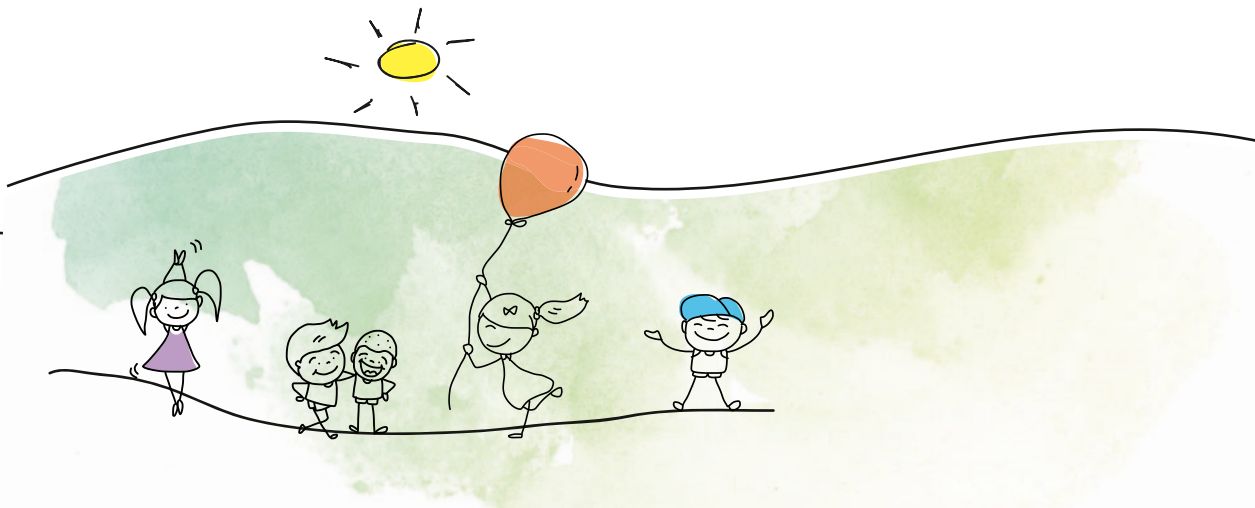
52 LE SUIVI, L'ÉVALUATION ET LA REDDITION DE COMPTES

53 CONCLUSION

« Il est plus facile de créer des enfants solides
que de réparer des hommes brisés. »

Frederick Douglass

INTRODUCTION



Ils s'appellent Emma, William, Samira, Hubert ou Justine. Ils sont ce que leurs parents ont de plus précieux, ils sont la fierté de leurs grands-parents... ils sont l'avenir du Québec.

Collectivement, nous avons envers eux un devoir, celui de tout mettre en œuvre pour leur permettre d'atteindre leur plein potentiel et de réaliser leurs rêves. Nous devons leur donner, à tous, des chances équitables d'arriver plus tard à la destination qu'ils auront choisie. Pour cela, encore faut-il qu'ils puissent amorcer leur parcours éducatif du bon pied. C'est la raison d'être de la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans – *Tout pour nos enfants*.

La Stratégie *Tout pour nos enfants* répond au besoin fondamental, démontré par la recherche scientifique et qui se trouve au cœur des préoccupations de tous ceux qui interviennent auprès des enfants, d'agir le plus tôt possible dans le parcours éducatif. Adopter une approche éducative adaptée aux besoins de l'enfant, lui proposer des activités d'éveil dans tous les domaines de développement, et ce, dès le plus jeune âge, lui permettra de construire le socle de ses apprentissages ultérieurs et préviendra l'apparition de difficultés à plus long terme.

Ancrée dans les valeurs, les principes et les orientations de la Politique de la réussite éducative – *Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir*, la Stratégie *Tout pour nos enfants* établit les conditions pour que toutes les filles et tous les garçons du Québec se développent pleinement et possèdent, dès le début de leur parcours éducatif, les outils pour s'épanouir et réussir.

« L'application du principe d'égalité des chances exige d'adopter des approches et des stratégies préventives auprès de tous les enfants pour qu'ils puissent se développer pleinement et s'intégrer au milieu scolaire dans les meilleures conditions. Tout retard dans le développement de l'enfant lors de son entrée à l'école est susceptible de fragiliser son plaisir d'apprendre et son désir de réussir. »

(Politique de la réussite éducative, p. 34)

LA STRATÉGIE RELATIVE AUX SERVICES ÉDUCATIFS OFFERTS AUX ENFANTS DE 0 À 8 ANS

UNE PIÈCE MAÎTRESSE DE LA POLITIQUE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Au début des années 1960, la commission Parent et la création du ministère de l'Éducation donnent le coup d'envoi à la formation du système scolaire québécois tel qu'on le connaît aujourd'hui : un réseau de qualité et accessible, partout sur le territoire, à tous les enfants dès l'âge de 5 ans. Quelques décennies plus tard, le Québec se dotait d'un autre puissant levier de développement des enfants et de soutien aux familles par la politique familiale. Réputée comme l'une des plus généreuses en Amérique du Nord et dans le monde, celle-ci favorise à la fois le développement optimal des enfants, l'égalité des chances pour tous ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle s'articule principalement autour des trois axes suivants :

- l'aide financière aux familles;
- la conciliation famille-travail-études;
- des environnements favorables aux familles et aux enfants.

La politique familiale a favorisé l'essor d'un réseau accessible et diversifié de services de garde éducatifs à l'enfance. Ces derniers accueillent aujourd'hui près des deux tiers des enfants de 0 à 5 ans, qui y trouvent un milieu social et éducatif favorisant leur développement global.

La Politique de la réussite éducative – *Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir* fait la jonction entre ces deux initiatives déterminantes en proposant une vision de la réussite éducative qui débute dès la petite enfance et se poursuit jusqu'à l'âge adulte. La Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans – *Tout pour nos enfants* matérialise cette approche et propose une démarche intégrée qui vise la famille et les différents milieux éducatifs que fréquentent les enfants dès leurs premières années de vie. Elle établit les conditions pour que les enfants :

- soient soutenus, dès leur plus jeune âge, par des parents mieux outillés et plus engagés, par des milieux éducatifs accessibles, de qualité, en mesure de favoriser leur bien-être et de répondre à leurs besoins en temps opportun;
- puissent profiter d'une transition harmonieuse vers l'éducation préscolaire afin d'amorcer leur parcours scolaire du bon pied;
- terminent le premier cycle de l'enseignement primaire munis des outils nécessaires à l'atteinte de leur plein potentiel, confiants et bien engagés dans leur réussite.

« Les milieux éducatifs québécois ont été érigés sur des valeurs fortes pour assurer l'égalité des chances de toutes et de tous devant le défi de la réussite éducative. Ces valeurs ont permis au système éducatif de prendre rapidement son essor et de soutenir la société québécoise dans son passage à la modernité. »

(Politique de la réussite éducative, p. 29)

La participation de plusieurs acteurs à la mise en œuvre de la Stratégie *Tout pour nos enfants* constitue un ingrédient essentiel pour déployer une approche et des interventions cohérentes auprès des enfants de 0 à 8 ans. La continuité des interventions et la préparation de transitions harmonieuses pendant cette période s'appuient en effet sur la participation des parents et de la famille de même que sur la concertation et la mobilisation d'une multitude d'intervenants : personnel des services de garde éducatifs à l'enfance, personnel scolaire, personnel du réseau de la santé et des services sociaux, organismes et intervenants communautaires, milieu des affaires, organismes culturels et municipalités.

La Stratégie concerne les enfants, de leur naissance jusqu'à 8 ans, parce qu'en plus de représenter une période cruciale dans leur socialisation et leur développement global, cette période correspond à leur progression jusqu'à la fin de la deuxième année du primaire. Au terme de ce cycle, en plus de parfaire leurs compétences sociales, les enfants doivent avoir acquis les bases de l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et de la mathématique, sur lesquelles se construiront les autres apprentissages nécessaires à leur réussite éducative. Le moindre retard dans le développement des compétences de lecture au début du primaire peut avoir des conséquences néfastes à court et à long terme pour l'élève.



Contribution de la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans aux cibles de la Politique de la réussite éducative

Les enfants qui amorcent présentement leur parcours éducatif dans les services de garde éducatifs à l'enfance ou les écoles pourraient compléter leurs études secondaires autour de l'année 2030, année à laquelle sont fixées plusieurs des cibles de la Politique de la réussite éducative. Cela peut sembler loin, mais les actions qui permettront aux enfants d'atteindre leur plein potentiel doivent être mises en œuvre dès aujourd'hui. C'est pourquoi la Stratégie suit immédiatement le lancement de la Politique : pour favoriser le plein potentiel des jeunes adultes de demain, il faut, tous ensemble, agir tôt, agir rapidement.

En concrétisant les orientations de la Politique, la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans – *Tout pour nos enfants* en reprend les valeurs et les principes. Ainsi, ses objectifs répondent aux valeurs d'universalité, d'accessibilité et d'équité. Les mesures seront mises en œuvre dans le respect des principes de développement durable, de subsidiarité et d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce dernier principe devra se traduire, dans la mise en œuvre des mesures, par la prise en compte des différences entre les filles et les garçons dans toutes leurs sphères de développement. Il faudra aussi tenir compte de la réalité différenciée des mères et des pères dans l'élaboration de mesures de soutien et d'accompagnement aux parents.

Dans le but d'assurer l'égalité des chances pour tous les enfants, la Stratégie propose plusieurs mesures et actions concrètes qui permettront, d'ici 2025, de **porter à 80 % la proportion d'enfants qui commencent leur scolarité sans présenter de facteur de vulnérabilité pour leur développement**. Il est reconnu que le fait d'être vulnérable dans l'un ou l'autre des cinq domaines de développement (santé physique et bien-être, compétences sociales, maturité affective, habiletés de communication et connaissances générales, développement cognitif et langagier) peut rendre plus difficile le parcours scolaire ultérieur des enfants. L'Enquête québécoise sur le développement des

enfants à la maternelle (EQDEM), réalisée en 2012, a montré à ce sujet qu'environ un enfant sur quatre présente une vulnérabilité dans au moins un de ces cinq domaines de développement. Cette proportion passe à un enfant sur trois pour les enfants nés à l'extérieur du Canada. Cette cible est également l'une de celles visées par la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS). À cet égard, certaines mesures inscrites dans cette politique sont ici renforcées ou bonifiées.

La Stratégie *Tout pour nos enfants* vise à permettre à tous les enfants d'amorcer leur parcours scolaire munis de tous les outils nécessaires à l'atteinte de leur plein potentiel, tant sur le plan social que sur celui de l'acquisition des compétences essentielles à leur réussite éducative. Elle constitue ainsi une condition gagnante pour **porter à 90 %, d'ici 2030, le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire dans le réseau public et pour ramener à 10 %, d'ici 2030, la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public**.

Finalement, cette stratégie marque le premier jalon d'une série d'actions qui seront mises en œuvre au cours des prochaines années pour favoriser l'atteinte des cibles de la politique en matière de diplomation et de qualification de même qu'en matière d'équité :

- d'ici 2030, porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP);
- d'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves.

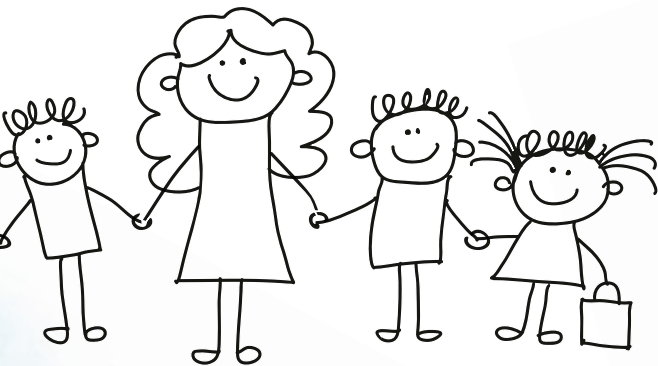


LE PARCOURS ÉDUCATIF DES ENFANTS DE 0 À 8 ANS

Les parents sont les premiers et les principaux éducateurs de leur enfant et l'État doit les soutenir dans ce rôle. Le régime d'assurance parentale offre d'ailleurs la possibilité aux nouveaux parents de rester auprès de leur enfant durant ses premiers mois de vie. C'est en effet dans leur famille, avec leurs parents, que les enfants réaliseront leurs premiers apprentissages, découvriront le monde qui les entoure et prendront confiance en eux. C'est toujours dans leur famille qu'ils vivront les nombreuses transitions qui jalonnent leur parcours éducatif et qu'ils devraient trouver le soutien et l'accompagnement nécessaires à l'atteinte de leur plein potentiel.

Au fil de leur développement, les enfants trouveront en dehors de leur famille d'autres milieux pour socialiser, s'éveiller, jouer et apprendre.

Dans la présente stratégie, le terme « milieu éducatif » désigne les services de garde éducatifs à l'enfance, les haltes-garderies communautaires, l'éducation préscolaire, la première et la deuxième année de l'enseignement primaire et les services de garde en milieu scolaire.



J'aime être un petit qui devient grand
 Découvrir des choses, découvrir des gens
 J'ai tout ce qu'il faut pour être content
 Je serai prêt à vivre la vie qui m'attend¹

¹ Extrait de la comptine *Grandir Ensemble* du Bureau coordonnateur Québec-Centre



LES ENFANTS ÂGÉS DE QUELQUES MOIS À 5 ANS

À partir de leur première année jusqu'à leur entrée à l'école, plusieurs enfants fréquenteront les services de garde éducatifs à l'enfance, qui jouent un rôle déterminant dans le développement global des enfants. En mars 2016, c'était le cas de 60,4 % d'entre eux (268 142 enfants). Cette fréquentation augmente avec l'âge des enfants, passant de 28,1 % avant un an à 71,9 % à l'âge de 4 ans².

C'est en leur offrant un environnement de qualité et du matériel adapté, en les accompagnant dans leurs découvertes, en les éveillant à la lecture, à l'écriture et aux chiffres, en leur donnant du temps pour jouer, en favorisant leur créativité et en leur portant une attention toute particulière que le personnel éducateur des services de garde éducatifs à l'enfance leur fournit les outils nécessaires pour contrer leurs vulnérabilités et les amener à la réussite éducative.



² Ministère de la Famille, Direction de l'accessibilité et de la qualité des services de garde, données préliminaires du rapport d'activités annuel des services de garde 2015-2016, et Institut de la statistique du Québec, estimation de la population québécoise des moins de 5 ans au 1^{er} juillet 2016, extrapolée au 1^{er} avril 2016 par le ministère de la Famille.

Programme éducatif *Accueillir la petite enfance*

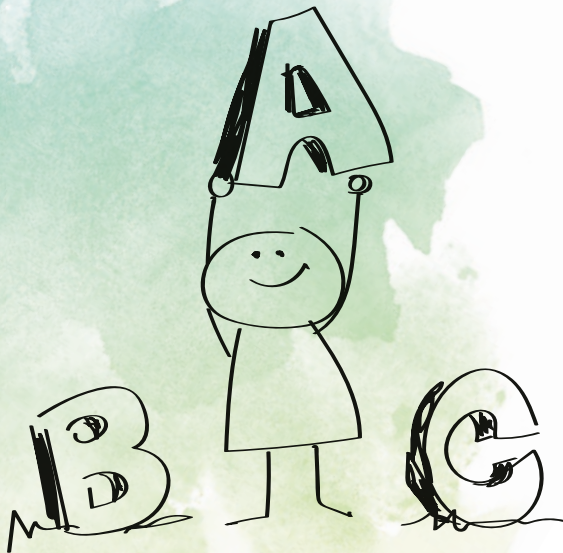
Les services de garde éducatifs à l'enfance doivent appliquer un programme éducatif qu'ils soumettent au Ministère lors de la demande de permis et du renouvellement de celui-ci. *Accueillir la petite enfance* est un document d'orientation en matière d'éducation à la petite enfance, qui s'harmonise avec le programme d'éducation préscolaire. Élaboré en collaboration avec le milieu de la petite enfance, il offre des indications essentielles sur les contenus théoriques pertinents et sur les pratiques éducatives les plus porteuses pour soutenir le développement harmonieux des jeunes enfants. À ce titre, il vise notamment :

- à assurer aux enfants des services de qualité;
- à outiller toute personne travaillant en service de garde éducatif à l'enfance;
- à promouvoir la cohérence entre les milieux de garde et à favoriser l'arrimage de l'ensemble des interventions faites auprès des jeunes enfants et de leur famille.

Le programme éducatif des services de garde du Québec a été publié pour la première fois en 1997 et mis à jour en 2007 à la suite de la première édition de l'enquête *Grandir en qualité 2003*, sous le titre *Accueillir la petite enfance*, pour inspirer les services de garde éducatifs à l'enfance dans l'élaboration de leur programme éducatif. Les principes de base de ce programme sont les suivants :

- chaque enfant est unique;
- l'enfant est le premier agent de son développement;
- le développement de l'enfant est un processus global et intégré;
- l'enfant apprend par le jeu;
- la collaboration entre le personnel éducateur ou les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et les parents est essentielle au développement harmonieux de l'enfant.

Accueillir la petite enfance est également un outil de formation et d'accompagnement pour les responsables du soutien pédagogique et les formateurs du domaine de l'éducation à l'enfance. Il présente une base commune à partir de laquelle peuvent se construire des activités de formation initiale et continue.





LES ENFANTS DE 4 ET DE 5 ANS

Souvent décrit comme un pont vers l'école, le programme d'animation Passe-Partout³ vise les enfants de 4 et de 5 ans et leurs parents au cours de l'année scolaire précédant l'entrée à l'éducation préscolaire. Il permet de joindre des familles vivant principalement en milieu défavorisé et poursuit le double objectif de soutenir les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif et d'assurer aux enfants une entrée scolaire réussie. À travers le Québec, 11 566 familles bénéficient de ce programme, et ce, dans 45 commissions scolaires.

En complémentarité avec l'offre des services de garde éducatifs à l'enfance, les commissions scolaires offrent la maternelle, à temps plein et à demi-temps, dès l'âge de 4 ans. À cette étape, l'éducation préscolaire permet de faire en sorte que les enfants croient en leur capacité, qu'ils découvrent le plaisir d'apprendre et qu'ils poursuivent leur développement dans tous les domaines visés : affectif, social, langagier, cognitif, physique et moteur. Ils peuvent y apprendre les attitudes, les comportements, les stratégies et les démarches nécessaires pour se sentir valorisés, fiers et outillés pour la suite de leur parcours scolaire et personnel. Pour les enfants de 4 ans, le développement global et les apprentissages doivent passer par des activités ludiques qui respectent leurs besoins et qui

Quand j'avais un an
Tout était si grand
Quand j'avais deux ans
C'était non tout le temps
Quand j'avais trois ans
Je parlais souvent
Quand j'avais quatre ans
J'avais toutes mes dents
Enfin, je vais à l'école
J'ai cinq ans, je suis grande
Enfin, je vais à l'école
J'ai cinq ans, je suis grand⁵

permettent au personnel éducatif ou au personnel enseignant d'ajuster leurs pratiques en fonction des observations faites. En 2016-2017, 2 245 enfants fréquentaient la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé et 4 199, la maternelle 4 ans à demi-temps.

Pour la vaste majorité des enfants de 5 ans, la maternelle constitue un passage destiné à donner le goût de l'école, en plus de favoriser leur développement global, en les incitant à exploiter l'ensemble de leurs potentialités et à jeter les bases de la scolarisation sur le plan social et cognitif. L'apprentissage y est basé sur le jeu et sur les expériences de vie de l'enfant. Le programme permet d'amorcer le développement des compétences d'ordre intellectuel, méthodologique, personnel et social ainsi que de celles de l'ordre de la communication, tout en abordant certains domaines généraux de formation qui intéressent les enfants⁴, par exemple, les astres, le sommeil et les couleurs.

³ Aussi appelé « service d'animation Passe-Partout », « programme Passe-Partout », « Animation Passe-Partout » ou simplement Passe-Partout.

⁴ Programme de formation de l'école québécoise – Chapitre 4 : Éducation préscolaire

⁵ La comptine *Quand j'avais un an* provient de la Trousse pédagogique *Imagine et Moi*, publiée aux Éditions l'Image de l'art. Aucune reproduction ou utilisation n'est autorisée, sous quelque forme que ce soit.



LES ENFANTS DE 6 À 8 ANS

À 6 ans⁶, les enfants commencent leur scolarité, passage qui marque le début de l'enseignement formel. À la différence d'un programme de développement à l'éducation préscolaire, chaque programme disciplinaire apporte des précisions sur les connaissances que les élèves doivent acquérir et être capables d'utiliser à chacune des années du primaire, en vue de développer les différentes compétences de façon optimale. Tout en visant l'acquisition de connaissances et de stratégies liées aux différentes disciplines, les deux premières années du primaire accordent une grande importance au développement des compétences à lire et à écrire. À cet égard, il est attendu que les élèves, au terme de la deuxième année, puissent lire des textes à leur portée et en comprendre les éléments explicites. De même, ils auront développé leur compétence à écrire en rédigeant des textes suivis dont la structure est simple.

Dès leur entrée à l'école et tout au long de leur parcours à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire, plusieurs enfants bénéficient des services de garde en milieu scolaire. Ces derniers accueillent les enfants à plusieurs moments durant la journée : le matin avant le début des cours, le midi et à la fin des classes en après-midi. Les élèves peuvent également les fréquenter lors des journées pédagogiques. Partie intégrante de l'expérience scolaire des enfants et du projet éducatif de l'école,

les services de garde en milieu scolaire constituent pour les élèves un milieu de vie à part entière et exercent un rôle dans leur développement éducatif. Le personnel éducateur y côtoie quotidiennement les enfants et lui offre des activités, de l'encadrement et de l'accompagnement qui leur permettent d'apprécier davantage leur expérience scolaire. Ces services constituent aussi un point de contact quotidien avec plusieurs parents.

⁶ Certains enfants peuvent être âgés de 5 ans au moment de commencer la première année.

Les autres intervenants auprès des enfants de 0 à 8 ans

Certains enfants et leur famille peuvent également avoir besoin d'un accompagnement particulier de la part d'intervenants du réseau de la santé et des services sociaux. Des spécialistes sont appelés à intervenir directement et régulièrement auprès des enfants de 0 à 8 ans ou de leur famille : orthophonistes, orthopédagogues, psychologues, ergothérapeutes, psychoéducateurs et plusieurs autres. Des ententes peuvent être conclues entre les milieux éducatifs et le réseau de la santé et des services sociaux pour faciliter l'accès aux ressources spécialisées pour les enfants qui en ont besoin. Le milieu de la santé, par ailleurs, organise des services directement dans les familles, lesquels contribuent au parcours éducatif de l'enfant, par exemple le programme *Services intégrés en périnatalité et en petite enfance*, qui accompagne les parents et contribue à la prévention et au dépistage d'éventuelles difficultés chez l'enfant.

Les acteurs de la communauté, par exemple les organismes communautaires Famille (OCF), les organismes communautaires ayant pour mission de soutenir l'éducation, les centres d'amitié autochtones, le milieu culturel, le milieu des affaires et les municipalités, sont de véritables partenaires qui offrent des services contribuant au développement global des enfants. Ils permettent de briser l'isolement des parents et des enfants, d'assurer la reconnaissance et aussi, dans certains cas, de renforcer les compétences parentales, qui constituent d'importants leviers pour faciliter l'entrée à l'école et soutenir la réussite éducative des enfants.



Développement global de l'enfant et préparation à l'école : quelques éléments de comparaison

Au Québec, la période de fréquentation scolaire obligatoire débute dès la rentrée scolaire de la première année de l'enseignement primaire qui, pour la plupart des enfants, s'effectue à l'âge de 6 ans⁷. Pour l'année précédant cette fréquentation scolaire obligatoire, le système éducatif québécois a instauré la maternelle, fréquentée par presque tous les enfants qui y sont admissibles (99,4 % en 2011-2012).

Le Québec a par ailleurs mis en place différents types de services visant à joindre le plus grand nombre possible d'enfants de 4 ans et à favoriser leur développement global.

Ainsi, au Québec, les enfants de 4 ans peuvent notamment fréquenter, à temps plein, un service de garde éducatif à l'enfance ou la maternelle. Cette dernière est offerte gratuitement à certains enfants de 4 ans vivant en milieu défavorisé, alors que les services de garde éducatifs à l'enfance sont accessibles pour tous moyennant, sauf exceptions, une contribution des parents qui varie selon leur revenu ou selon que les services de garde sont subventionnés ou non. Dans ces deux milieux, le programme éducatif vise toutes les sphères du développement de l'enfant tout en lui permettant de s'adapter à la vie en collectivité et de s'y intégrer. Bien que les deux programmes poursuivent les mêmes objectifs, certaines modalités de mise en œuvre diffèrent, par exemple en ce qui concerne la formation des intervenants, le nombre d'enfants par adulte, l'accompagnement des parents, le transport des enfants, les heures de fréquentation ou l'offre de services complémentaires. En plus de cette offre de services à temps plein, les enfants de 4 ans et leurs parents peuvent également fréquenter, à temps partiel, la maternelle, le Programme Passe-Partout ou les haltes-garderies communautaires.

À l'extérieur du Québec, les approches de développement global de l'enfant et de préparation à l'école varient selon les endroits. À certains endroits, comme en Ontario, en France ou en Suède, une éducation préscolaire en milieu scolaire est offerte à tous les enfants au moins deux ans avant le début de la période de fréquentation obligatoire. D'autres provinces, telles que l'Alberta ou la Saskatchewan optent pour une offre diversifiée auprès des enfants de 4 ans, qui inclut la fréquentation de la maternelle à temps plein ou à temps partiel pour certains enfants, en fonction de critères comme un handicap ou la défavorisation socio-économique.

De façon générale, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques, la tendance dans la plupart des États consiste à consolider l'offre de services éducatifs auprès des enfants d'âge préscolaire et d'en favoriser la qualité. L'intervention des États s'effectue de plus en plus tôt avant le début de la période de fréquentation scolaire, en raison des bénéfices associés à la mise en place de services éducatifs de qualité dès le plus jeune âge. À cet égard, le Québec est l'un des rares endroits à offrir un réseau de services de garde diversifié et accessible aux enfants dès leur plus jeune âge.

⁷ La Loi sur l'instruction publique fixe la période de fréquentation obligatoire à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire suivant celle où l'enfant atteint l'âge de 6 ans. Ainsi, la plupart des enfants ont 6 ans au moment de commencer la première année du primaire.



LES OBJECTIFS ET LES MESURES

La Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans – *Tout pour nos enfants* propose plusieurs mesures structurantes qui poursuivent cinq objectifs précis durant le parcours éducatif des huit premières années de vie de l'enfant :

1. favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants;
2. assurer aux enfants de 0 à 8 ans des transitions harmonieuses entre les milieux éducatifs;
3. soutenir des pratiques éducatives et pédagogiques de qualité;
4. permettre à tous les enfants d'acquérir les compétences essentielles en lecture, en écriture et en mathématique à la fin de la deuxième année du primaire;
5. accompagner les parents et favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs.

Le ministère de la Famille et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sont responsables de la mise en œuvre des mesures prévues à la Stratégie. Toutefois, plusieurs ministères et organismes seront appelés à y collaborer pour permettre de prévoir des approches différenciées selon les sexes ou d'adapter, le cas échéant, les actions aux besoins particuliers de certains enfants.

Enfants des Premières Nations et inuits

L'ensemble des objectifs de la Stratégie *Tout pour nos enfants* permet de prendre en considération la réalité des Autochtones. Cependant, le gouvernement souhaite permettre aux Premières Nations et aux Inuits de proposer, pour chacun de ces objectifs, des mesures répondant aux besoins de leurs enfants. À cette fin, un mandat sera confié à la Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones pour proposer des actions au ministère de la Famille et au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant le développement des enfants autochtones et leur réussite éducative. Aux fins de ce mandat, la Table s'adjoindra des représentants des organismes autochtones pour la petite enfance.

Les mesures ainsi déployées seront intégrées au Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits.



OBJECTIF 1

FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR TOUS LES ENFANTS

Ce premier objectif s'inscrit au cœur des valeurs prônées par la Politique de la réussite éducative – universalité, accessibilité, équité – et donne suite à ses orientations visant à agir tôt et rapidement, à intervenir à tous les niveaux de gouvernance pour assurer l'égalité des chances, à reconnaître la diversité des personnes et à valoriser l'apport de chacun de même qu'à offrir un milieu de vie accueillant, sécuritaire et bienveillant qui favorise l'écoute, la communication et des relations personnelles et sociales enrichissantes.



« Tant le gouvernement que les réseaux scolaires et les SGEE devront constamment veiller à ce que l'élaboration et l'application des politiques publiques, des encadrements législatifs, administratifs et réglementaires, des plans d'action et des mesures destinées aux enfants et aux élèves garantissent un accès équitable à des services de qualité et adaptés à leurs besoins. Dans le Québec du 21^e siècle, aucun enfant ou élève ne devrait être tenu à l'écart du système éducatif pour des motifs économiques ou autres. »

(Politique de la réussite éducative, p. 49)

Tous les enfants ont le droit, dès leur plus jeune âge, de bénéficier des meilleures conditions pour se développer et apprendre à leur rythme. Or, ces conditions peuvent être plus difficiles à réunir pour certains enfants et pour leur famille. Pour soutenir le développement global des enfants, les mesures proposées doivent tenir compte des caractéristiques et des besoins de chacun d'eux.

Pour tous les enfants, l'égalité des chances passe d'abord par la diminution des obstacles dans l'accès aux milieux éducatifs ou à certains services. La fréquentation d'un service de garde éducatif à l'enfance, bien que très répandue, demeure difficile pour certaines familles. Environ le tiers des enfants de 3 ans et de 4 ans, dont plusieurs vivent en milieu défavorisé, ne fréquentent pas de service de garde éducatif à l'enfance ni la maternelle 4 ans, à temps plein ou à demi-temps. Par ailleurs, certains enfants ont besoin d'accompagnement particulier ou de soutien spécialisé pour favoriser leur développement global ou pour acquérir les

compétences essentielles à leur réussite éducative. La détection précoce et l'intervention rapide contribuent à diminuer grandement les effets négatifs sur l'épanouissement des enfants. Si plusieurs de ces interventions précoces relèvent notamment des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE), d'autres appartiennent au réseau de la santé et des services sociaux et leur accès doit être assuré par des mécanismes de collaboration bien établis.

L'égalité des chances passe également par la réduction, voire l'élimination, de certains facteurs de risque liés aux caractéristiques des enfants, à leur milieu socioéconomique ou à leur parcours migratoire. Des enfants plus vulnérables et leur famille profiteront grandement d'interventions ou de programmes particuliers au moment opportun pour prévenir des difficultés à plus long terme. Pour assurer la pérennité de ces gains, l'implication des parents et de tous les intervenants concernés est essentielle.



POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR TOUS LES ENFANTS

Le Plan économique du Québec et la Politique de la réussite éducative ont établi les conditions qui permettent de favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants. Déjà, le gouvernement est à l'œuvre pour :

- ajouter des ressources dans le but d'appuyer les enseignants de la maternelle et de la 1^{re} année dans leurs interventions auprès de leurs élèves, notamment les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- bonifier l'allocation accordée à un centre de la petite enfance (CPE) ou à une garderie recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé pour lui permettre de recruter du personnel ou d'offrir des biens et des services supplémentaires adaptés à leurs besoins particuliers;
- accueillir davantage d'enfants handicapés par installation donnant droit à l'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé;
- bonifier la mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde éducatifs à l'enfance pour les enfants ayant des besoins importants.



Action phare

POUR FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR TOUS LES ENFANTS...

... LE GOUVERNEMENT S'ENGAGE À AUGMENTER LES RESSOURCES POUR RÉPONDRE LE PLUS TÔT POSSIBLE AUX BESOINS DES ENFANTS DE 0 À 8 ANS

En plus des annonces déjà faites dans le Plan économique du Québec, présenté en mars 2017, et la Politique de la réussite éducative, la Stratégie *Tout pour nos enfants* permettra le déploiement de ressources supplémentaires dans les services de garde éducatifs à l'enfance et dans les écoles, et facilitera l'accès au personnel spécialisé du réseau de la santé et des services sociaux. Cette action phare se traduira par les mesures suivantes :

- Soutenir les écoles, le personnel enseignant, les élèves et leurs parents par l'ajout de 500 ressources professionnelles : orthophonistes, ergothérapeutes, orthopédagogues, conseillers à l'éducation préscolaire, professionnels en sexologie, animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire, ou d'autres professionnels selon les besoins;
- Soutenir financièrement divers organismes pour qu'ils puissent joindre les parents des enfants qui ne fréquentent pas de services éducatifs, en particulier ceux de milieux défavorisés et ceux issus de l'immigration, et leur offrir un service éducatif adéquat;
- Renforcer la détection des enfants de 0 à 5 ans qui vivent en contexte de vulnérabilité ou qui ont des difficultés sur le plan du développement et établir, avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, une entente pour mettre sur pied des mécanismes officiels de collaboration visant la continuité et la fluidité entre le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et le réseau des services sociaux;
- Offrir, dans l'école, un dépistage des troubles de la vue aux élèves de l'éducation préscolaire.

D'AUTRES GRANDS ENGAGEMENTS

EN PLUS DE CETTE ACTION PHARE, LE GOUVERNEMENT S'ENGAGE À...

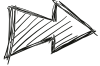
Augmenter la fréquentation de milieux éducatifs pour tous les enfants :

- Poursuite de l'ouverture de nouvelles classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (mesure déployée dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale);
 - À cette fin, le processus de consultation prévu annuellement entre le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Famille dans le but d'assurer la complémentarité des services éducatifs sera respecté.
- Analyse des critères d'admission de nouvelles classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé;
- Mise en place d'un projet pilote dans quatre classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé, majoritairement composées d'enfants issus de milieux pluriethniques et plurilingues dans une perspective d'apprentissage du français et d'intégration scolaire et sociale;
- Soutien financier pour l'acquisition de matériel éducatif destiné aux enfants de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé, en classe et au service de garde scolaire (ex. : jeux de table et de manipulation, jeux symboliques, jeux de construction, tapis de sol, accessoires pour la création de coins lecture);
- Bonification supplémentaire de la mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde éducatifs à l'enfance pour les enfants ayant d'importants besoins;
- Élimination, pour certains parents, des frais liés aux sorties éducatives et culturelles organisées par les centres de la petite enfance et les garderies subventionnées.

Instaurer, en milieu défavorisé, des programmes de déjeuners dans les milieux éducatifs fréquentés par les enfants de 0 à 8 ans :

- Soutien financier accordé aux écoles primaires en milieu défavorisé pour qu'elles aient les moyens d'offrir à leurs élèves un déjeuner nutritif tous les jours, notamment par un partenariat avec le Club des petits déjeuners (mesure déployée dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale);
- Mise en œuvre de projets-pilotes en vue d'offrir des déjeuners aux enfants dans les services de garde éducatifs à l'enfance en milieu défavorisé.

LES EFFETS DE L'OBJECTIF 1 DE LA STRATÉGIE



0-4 ANS :

Une réponse rapide aux obstacles au plein développement des enfants et un plus grand accès à des services éducatifs de qualité.



4-5 ANS :

Des enfants dont les vulnérabilités auront été prises en charge rapidement et amoindries, ce qui favorisera leur développement global.

Une réponse adéquate aux divers besoins des enfants par une identification et une détection renforcées.



6-8 ANS :

Une réponse aux besoins de base des enfants (ex. : accès à un déjeuner et à un examen de la vue).

Des enfants qui, dès le début de leur parcours scolaire, possèdent les outils nécessaires à leur réussite peu importe leur milieu, leur provenance ou leurs caractéristiques.

LES OBJECTIFS DE L'UNESCO POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES À LA PETITE ENFANCE

La cible 4.2 du Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'objectif 4 de développement durable de l'UNESCO fait explicitement référence à l'égalité des chances pour tous les enfants :

« D'ici 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire ».

Pour y parvenir, l'UNESCO inclut notamment les objectifs suivants :

- stimulation dans l'environnement familial, local et scolaire;
- attention accordée aux aspects cognitif, linguistique, social, affectif et physique du développement.

Ces objectifs serviront de base pour favoriser l'apprentissage tout au long de la vie. L'UNESCO estime que tous les enfants doivent avoir accès à une éducation de la petite enfance de qualité, que les États doivent encourager la mise en place d'au moins une année d'enseignement préscolaire gratuite, obligatoire et dispensée par des enseignants de qualité et qu'il faut suivre le développement et l'apprentissage de l'enfant à un stade précoce.

L'UNESCO propose des stratégies pour atteindre ces objectifs, dont :

- 1.** Mettre en œuvre des politiques qui garantissent une éducation préscolaire gratuite et obligatoire pendant au moins un an, en faisant en sorte que les enfants de milieux défavorisés aient accès à des services d'éducation et de protection de la petite enfance (EPPE).
- 2.** Mettre en œuvre des stratégies d'EPPE multisectorielles impliquant notamment les responsables de la nutrition, de la santé, de la protection sociale et de l'éducation.
- 3.** Concevoir et mettre en œuvre des programmes, services et infrastructures destinés à la petite enfance qui soient inclusifs, accessibles, intégrés et de qualité et qui répondent aux besoins de tous les enfants, en particulier des enfants handicapés, en plus de soutenir les familles.

Selon l'UNESCO, le fait de viser l'égalité dans l'accès à l'éducation permet à tous de développer les compétences nécessaires à la société actuelle et future.



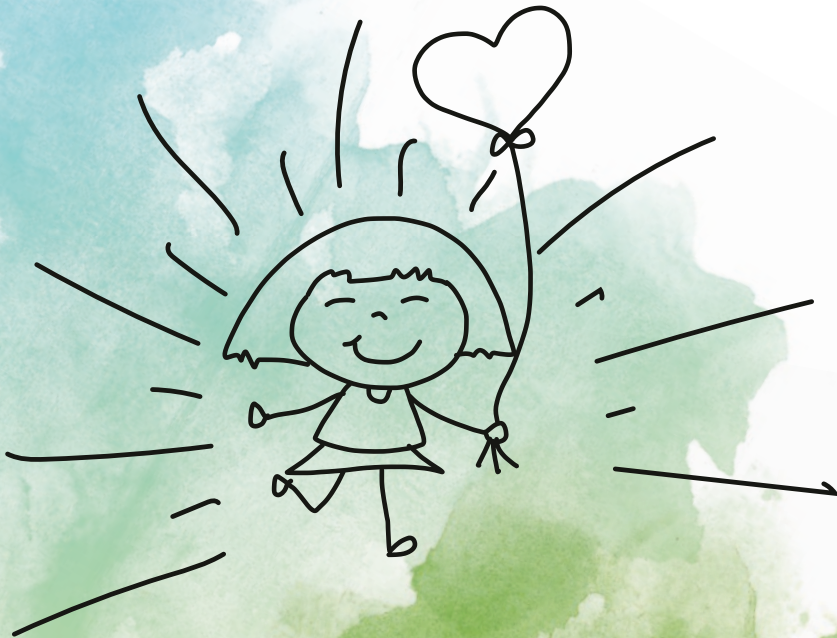
OBJECTIF 2

ASSURER AUX ENFANTS DE 0 À 8 ANS DES TRANSITIONS HARMONIEUSES ENTRE LES MILIEUX ÉDUCATIFS

Cet objectif vise à répondre aux nombreuses préoccupations exprimées lors des consultations publiques sur la réussite éducative à l'égard des nombreux changements que vivent les enfants pendant les huit premières années de leur vie, et s'appuie sur l'importance, démontrée par la littérature scientifique, des transitions pendant la petite enfance. Il concrétise l'orientation de la Politique qui vise à agir de façon continue et concertée.

« Agir de façon continue, c'est mettre la personne au cœur des préoccupations et la considérer dans un continuum de services dépassant les missions et les limites des différentes organisations qui jalonnent son parcours. C'est aussi assurer la cohérence et l'efficacité de l'ensemble des interventions destinées à soutenir la personne dans son cheminement éducatif et suivre la progression de ses apprentissages. La continuité des services est essentielle pour préparer et faciliter les transitions que l'enfant ou l'élève aura à vivre (...) ».

(Politique de la réussite éducative, p. 40)



Les activités de transition entre la famille et le service de garde éducatif à l'enfance, entre ce dernier et l'éducation préscolaire et entre l'éducation préscolaire et la première année sont d'une grande importance pour favoriser la continuité de l'expérience éducative tout au long de l'enfance et au début de la scolarité.

Si l'enfant a déjà probablement été séparé de ses parents pour de courtes périodes, la transition vers le service de garde éducatif à l'enfance est souvent la première séparation hors du foyer familial qui se fait sur une base régulière. Cette transition est entre autres facilitée par la capacité de l'éducatrice ou de la personne responsable d'un service de garde en milieu familial à établir un lien affectif significatif avec chacun des enfants ainsi qu'une relation de collaboration et de partenariat avec les parents. Les services de garde éducatifs à l'enfance offrent également des activités permettant de favoriser l'accueil et l'intégration des enfants.

Par ailleurs, les difficultés d'adaptation qui pourraient se manifester lors de ces passages risquent de nuire au développement global des enfants et à leur parcours scolaire. L'échange de l'information entre les parents et les intervenants des différents milieux éducatifs et du milieu de la santé sur le parcours antérieur des enfants et sur leurs réactions aux changements favorise grandement une intégration réussie. Le soutien aux parents, qui vivent eux aussi une période d'adaptation, facilitera leur appropriation du nouveau milieu éducatif de l'enfant.

Les passages entre les milieux éducatifs sont importants pour tous. Ils sont par ailleurs cruciaux pour les enfants vulnérables ou ayant des besoins particuliers, parce qu'ils favorisent la continuité des services qui leur sont offerts entre les services de garde éducatifs à l'enfance, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et ceux du réseau scolaire. Ces transitions représentent également des défis particuliers en matière d'intégration pour les enfants issus de l'immigration.

Un des passages les plus déterminants du parcours éducatif se déroule lors de l'entrée à l'école. S'il faut préparer l'enfant à l'école, il faut également que l'école se prépare à recevoir l'enfant. Une transition réussie permettra de reconnaître les capacités des enfants et d'établir des liens sociaux harmonieux entre l'enfant, ses parents, les autres enfants et le personnel des milieux éducatifs. Elle implique une démarche d'intégration qui comporte plusieurs moments clés s'étalant idéalement sur de nombreux mois, ce qui permet de planifier des activités de mise en commun des savoirs et des expertises des adultes qui connaissent l'enfant. Chacune de ces étapes implique, pour les enfants, pour les parents et pour les intervenants, une période d'adaptation et d'apprentissage. Par ailleurs, au-delà de son adaptation aux différents milieux, l'enfant profitera d'une continuité de services favorisant une progression adéquate dans les activités éducatives et pédagogiques qui lui sont proposées.



POUR DES TRANSITIONS HARMONIEUSES ENTRE LES MILIEUX ÉDUCATIFS

Le Plan économique du Québec et la Politique de la réussite éducative ont établi les conditions qui permettent de favoriser des transitions harmonieuses. Déjà, le gouvernement est à l'œuvre pour faciliter la transition de l'enfant vers l'école en renforçant les activités d'échanges d'information entre les parents, les services de garde éducatifs à l'enfance et les écoles.



Action phare

POUR ASSURER AUX ENFANTS DE 0 À 8 ANS DES TRANSITIONS HARMONIEUSES ENTRE LES MILIEUX ÉDUCATIFS...

... LE GOUVERNEMENT S'ENGAGE À CRÉER UN DOSSIER DU DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS ET DES ÉLÈVES

- À la petite enfance, un dossier standardisé, remis aux parents, permettra notamment de colliger les renseignements relatifs au développement de l'enfant, renforcera la détection de difficultés et favorisera la transmission des informations, si le parent le désire, dans le cadre des différentes transitions de l'enfant, dont celle vers l'école.
- Dès l'entrée à l'école, un dossier numérique unifié suivra l'élève tout au long de son parcours scolaire.

D'AUTRES GRANDS ENGAGEMENTS EN PLUS DE CETTE ACTION PHARE, LE GOUVERNEMENT S'ENGAGE À...

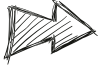
Élaborer et à promouvoir, à l'intention des parents et du personnel des milieux éducatifs, divers outils et services qui favorisent une transition harmonieuse de l'enfant vers l'école.

- Par exemple, le guide « Pour soutenir une transition scolaire de qualité » sera bonifié pour, notamment, recenser les bonnes pratiques en ce qui a trait aux activités de familiarisation offertes aux enfants qui commencent l'éducation préscolaire;

Soutenir financièrement les services de garde éducatifs à l'enfance pour faciliter la transition de l'enfant vers l'école, notamment par des visites dans les écoles, des activités avec des élèves plus âgés ou des échanges d'information entre les parents, les services de garde éducatifs à l'enfance et les écoles;

Allouer un soutien financier, par appel de projets, aux comités de concertation régionaux de l'Entente MSSS-MEES pour mettre en oeuvre des initiatives visant à améliorer les interventions touchant le développement des jeunes.

LES EFFETS DE L'OBJECTIF 2 DE LA STRATÉGIE



0-4 ANS :

Des enfants dont les parents auront établi un lien de confiance avec les services éducatifs.

Des enfants dont les besoins auront été identifiés et qui seront soutenus dès les premières transitions.



4-5 ANS :

Des enfants qui auront établi, par l'entremise de diverses activités, des liens sociaux harmonieux avec le personnel de leur service de garde éducatif à l'enfance ou de leur future école, et qui seront plus confiants d'entreprendre leur cheminement scolaire.

Des enfants soutenus lors de leur entrée à l'école par des parents bien informés et des milieux accueillants.



6-8 ANS :

Des enfants bénéficiant d'une réponse adaptée à leurs besoins et ayant une plus grande réussite éducative grâce à des classes disposant de plus de ressources.

Des enfants qui auront bénéficié d'une continuité de services entre le service de garde éducatif et l'école pour favoriser leur réussite.

AU DANEMARK, DE NOUVELLES INITIATIVES POUR FAVORISER DES TRANSITIONS HARMONIEUSES

En mai 2017, le gouvernement du Danemark a proposé cinq initiatives pour améliorer les transitions des structures d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (EAJE) vers l'école. Pour favoriser une meilleure transition, les installations de l'EAJE doivent :

- déployer des activités ciblées pour les enfants qui en sont à leur dernière année de fréquentation;
- définir un moyen de transmission des informations à partir des installations de l'EAJE vers les installations scolaires;
- s'assurer, comme les services de garde en milieu scolaire, de travailler en tout temps avec un programme éducatif, surtout dans la période qui précède l'entrée à l'école;
- favoriser une plus grande implication des conseils de parents dans les travaux concernant la transition de l'EAJE vers l'école;
- raffermir le cadre des programmes d'études de l'EAJE par une description plus claire et des objectifs d'apprentissage généraux.

Au Danemark, 98 % des enfants de 3 à 5 ans fréquentent différents types d'EAJE avant de commencer l'école.



OBJECTIF 3

SOUTENIR DES PRATIQUES ÉDUCATIVES ET PÉDAGOGIQUES DE QUALITÉ

Cet objectif vise à soutenir la qualité des milieux éducatifs. Il est en effet reconnu qu'un haut niveau de qualité éducative constitue une condition préalable et essentielle au développement optimal des enfants sur tous les plans, car la pertinence des interactions qui s'établissent entre le personnel et l'enfant de même que la structuration des activités sont déterminantes. Cet objectif correspond aux orientations de la politique visant à renforcer la formation initiale et continue du personnel, et à assurer le développement et l'appropriation des meilleures pratiques éducatives et pédagogiques ainsi que l'accès à des ressources éducatives et pédagogiques de qualité.



« L'atteinte du plein potentiel de toutes et de tous est étroitement liée à la qualité des pratiques éducatives et pédagogiques des personnes qui interviennent directement auprès des enfants et des élèves. Ces personnes exercent une influence déterminante sur la perception qu'ont les enfants et les élèves de leurs propres compétences, de leurs attentes, de leur appréciation des apprentissages et des enseignements ainsi que de leur engagement dans leur parcours éducatif ».

(Politique de la réussite éducative, p. 52)

La qualité des pratiques éducatives et pédagogiques est liée, d'abord et avant tout, aux connaissances, aux compétences et à l'engagement du personnel qui intervient auprès des enfants à toutes les étapes de leur développement. Une formation initiale et continue, adaptée aux étapes du parcours éducatif de l'enfant et en lien avec les connaissances issues de la recherche, constitue le premier fondement de la qualité des interactions entre le personnel et les enfants, et ce, tant pour les services de garde éducatifs à l'enfance que pour le milieu scolaire. L'accompagnement efficace du personnel, notamment pour l'utilisation de nouveaux matériels, pour l'implantation de programmes ou pour l'ajustement de ses pratiques, favorise également une éducation et un enseignement de qualité.

L'enquête *Grandir en qualité*, réalisée en 2003 et en 2014, a démontré que la qualité éducative demeure inégale d'un service de garde éducatif à l'enfance à un autre. Ces services doivent tous mettre en œuvre un programme éducatif comportant des activités qui favorisent le développement global de l'enfant sur le plan affectif, social, moral, cognitif,

langagier, physique et moteur et qui lui permettent progressivement de s'adapter à la vie en collectivité et de s'y intégrer harmonieusement. Plusieurs services de garde éducatifs à l'enfance s'inspirent du programme éducatif *Accueillir la petite enfance* pour élaborer leur propre programme éducatif. L'application et la mise en œuvre des éléments retenus varient toutefois d'un milieu à l'autre.

L'environnement physique et le matériel des milieux éducatifs constituent également un déterminant de la qualité, puisqu'ils soutiennent les activités éducatives et pédagogiques et favorisent le bien-être des enfants. L'accès à du matériel éducatif ou récréatif de même qu'à des ressources documentaires stimule l'intérêt des enfants pour le jeu et la lecture tout en favorisant l'approfondissement et l'acquisition d'habiletés. Les enfants jouent ou apprennent pleinement si le matériel récréatif ou éducatif rejoint leurs champs d'intérêt et correspond à leur niveau d'habiletés, ce qui favorise leur développement sur tous les plans.



POUR DES PRATIQUES ÉDUCATIVES ET PÉDAGOGIQUES DE QUALITÉ

Le Plan économique du Québec et la Politique de la réussite éducative ont établi les conditions qui permettent de favoriser des transitions harmonieuses. Déjà, le gouvernement est à l'œuvre pour :

- augmenter le financement des services de garde éducatifs à l'enfance et ainsi permettre à ceux-ci d'acquérir du matériel éducatif et des outils pédagogiques, et d'organiser des sorties ou des activités éducatives;
- soutenir l'organisation de formations à l'intention du personnel éducateur des services de garde éducatifs à l'enfance en installations;
- réaliser des projets visant à améliorer la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance en milieu familial en accordant un soutien financier aux bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial.



Action phare

POUR SOUTENIR DES PRATIQUES ÉDUCATIVES ET PÉDAGOGIQUES DE QUALITÉ...

... LE GOUVERNEMENT S'ENGAGE À RÉVISER LES PROGRAMMES ÉDUCATIFS DESTINÉS AUX ENFANTS DE 0 À 8 ANS ET À METTRE EN PLACE LES CONDITIONS FAVORISANT LEUR MISE EN ŒUVRE

- Le programme éducatif *Accueillir la petite enfance* sera révisé et les éléments essentiels qui devraient obligatoirement être mis en œuvre seront identifiés.
- Une mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative dans les services de garde éducatifs à l'enfance sera mise en œuvre et des mesures d'accompagnement seront élaborées et pourront être offertes aux services de garde éducatifs à l'enfance par le biais d'un processus d'amélioration continue.
- L'arrimage entre les programmes de maternelle 4 et 5 ans et ceux du premier cycle du primaire sera renforcé, notamment par la création d'un nouveau cycle de l'éducation préscolaire regroupant la maternelle 4 et 5 ans.

D'AUTRES GRANDS ENGAGEMENTS EN PLUS DE CETTE ACTION PHARE, LE GOUVERNEMENT S'ENGAGE À...

Veiller à la pertinence et à la qualité de la formation du personnel intervenant auprès des enfants de 0 à 8 ans :

- Élaboration et mise en place d'une formation axée sur l'appropriation du programme éducatif *Accueillir la petite enfance* et du dossier standardisé du développement des enfants;
- Élaboration de deux nouveaux cadres de référence pour les services de garde éducatifs à l'enfance, soit un sur le développement social et affectif et un autre sur le développement cognitif et langagier;
- Soutien du personnel éducateur, notamment par la création d'outils pratiques, pour permettre à celui-ci d'améliorer ses interventions auprès des enfants ayant des besoins particuliers ou de ceux issus de l'immigration;
- Soutien et accompagnement du personnel scolaire dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau cycle d'éducation préscolaire;
- Création d'une table de travail sur l'éducation préscolaire dans le cadre du chantier sur la valorisation de la profession enseignante et sur l'autonomie professionnelle du personnel enseignant, annoncé dans la Politique de la réussite éducative;
- Réalisation d'un sondage auprès des employeurs de titulaires d'un diplôme d'études collégiales et, le cas échéant, début de travaux d'analyse visant à déterminer l'opportunité de réviser le diplôme collégial en techniques d'éducation à l'enfance;

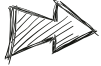
Favoriser la qualité éducative des milieux éducatifs fréquentés par les enfants de 0 à 8 ans :

- Augmentation des allocations spécifiques des bureaux coordonnateurs pour réaliser des projets visant l'amélioration de la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance en milieu familial;
- Création d'un programme d'aide financière destiné aux associations nationales de services de garde pour la réalisation de projets visant l'amélioration de la qualité et de la réussite éducative;
- Financement de projets d'aménagement ou de réaménagement des aires de jeux extérieures des CPE;
- Soutien des commissions scolaires pour appuyer la mise en œuvre du programme d'éducation préscolaire 4 ans par le financement de l'acquisition de matériel éducatif destiné aux enfants des classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé et de matériel adapté aux enfants de cet âge au service de garde en milieu scolaire (mesure déployée dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale);

Soutenir la recherche sur les déterminants de la réussite éducative associés au développement global des enfants de 0 à 8 ans et favoriser la diffusion et le transfert de ces résultats;

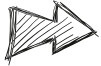
Soutenir l'apprentissage du français et l'intégration des élèves issus de l'immigration à l'éducation préscolaire et au premier cycle du primaire.

LES EFFETS DE L'OBJECTIF 3 DE LA STRATÉGIE



0-4 ANS :

Des enfants dont le développement global est davantage favorisé par des milieux éducatifs de qualité.



4-5 ANS :

Des enfants qui bénéficieront de tout le soutien nécessaire au regard de la dimension socio-affective, cognitive et langagière pour leur développement global.



6-8 ANS :

Des enfants bien préparés à leur début de parcours scolaire.

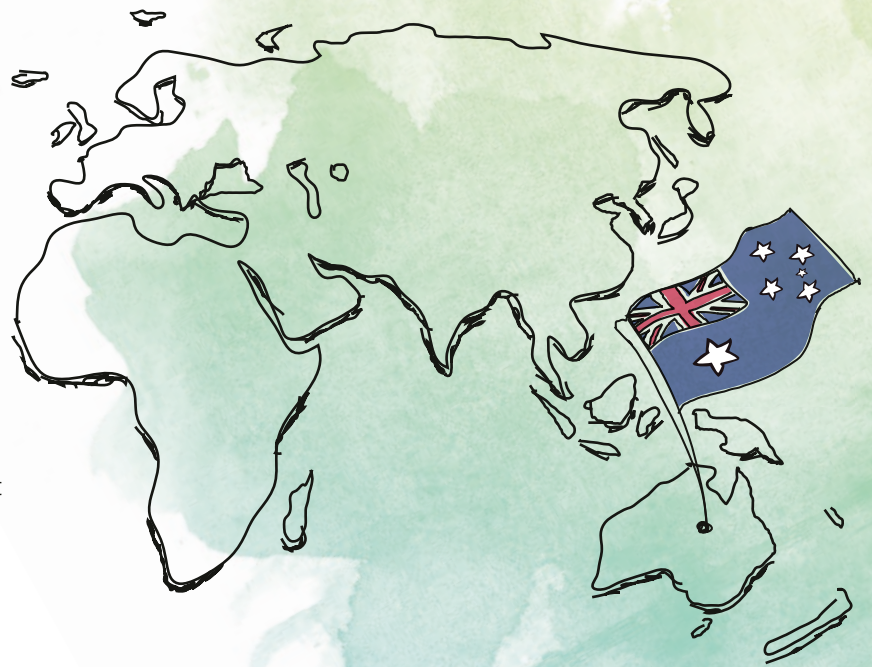
EN AUSTRALIE, UNE STRATÉGIE NATIONALE POUR LA PETITE ENFANCE AXÉE SUR LA QUALITÉ DES SERVICES

En 2009, l'Australie s'est dotée d'une stratégie nationale pour la petite enfance (*Investing in the Early Years*), qui vise, d'ici 2020, à ce que tous les enfants aient le meilleur départ pour créer un meilleur futur pour eux-mêmes et pour le pays. Cette stratégie, qui couvre la période d'avant la naissance jusqu'à 8 ans, met l'accent sur toute la période de la petite enfance et sur toutes les sphères du développement de l'enfant.

La Stratégie pointe différentes priorités, notamment l'importance d'offrir un soutien aux enfants qui présentent des vulnérabilités, l'engagement de toute la communauté envers la petite enfance et le soutien de la main-d'œuvre qui travaille auprès des jeunes enfants et des familles. Plusieurs actions visent plus particulièrement les enfants issus de milieux socio-économiques défavorisés et ceux des communautés autochtones pour réduire les inégalités.

Parmi les initiatives découlant de cette stratégie, on trouve :

- *National Partnership on Early Childhood Education* : vise à assurer un accès universel à des services éducatifs de qualité, offerts par un personnel formé;
- *National Quality Framework for Early Childhood Education and Care* : vise à uniformiser et à améliorer la qualité des services d'accueil et d'éducation à la petite enfance.



OBJECTIF 4

**PERMETTRE À TOUS LES ENFANTS
D'ACQUÉRIR LES COMPÉTENCES
ESSENTIELLES EN LECTURE, EN ÉCRITURE
ET EN MATHÉMATIQUE À LA FIN
DE LA DEUXIÈME ANNÉE DU PRIMAIRE**

Le quatrième objectif vise à structurer une démarche d'apprentissage qui débute dès la petite enfance par une approche éducative et des activités de stimulation et d'éveil et qui se poursuit en milieu scolaire par des apprentissages formels. Cet objectif reconnaît la contribution des activités éducatives réalisées à la petite enfance aux apprentissages ultérieurs des enfants et à leur réussite éducative. Il répond à l'orientation de la politique visant à développer les compétences en littératie et en numératie dès la petite enfance et tout au long de la vie.



« Le développement du langage et l'éveil à la lecture, à l'écriture et à la mathématique doivent commencer tôt chez les jeunes enfants, principalement par le jeu. Ce sont des préalables essentiels à une transition réussie vers l'école et les futurs apprentissages scolaires. Un déficit cumulé de ces compétences nuira aux apprentissages de la personne et l'empêchera de reconnaître et de développer son plein potentiel ».

(Politique de la réussite éducative, p. 42)

Les huit premières années de la vie sont déterminantes dans toutes les sphères du développement global des enfants. C'est également au cours de cette période qu'ils réalisent les apprentissages les plus déterminants pour leur réussite éducative : la lecture, surtout, de même que l'écriture et la mathématique. S'ils ne possèdent pas les acquis attendus au terme du premier cycle du primaire, les enfants rencontreront plus de difficultés dans la poursuite de leur parcours scolaire. La capacité de lecture à cet âge, rappelons-le, est une compétence transversale liée à la réussite scolaire ultérieure : les enfants apprennent à lire pour pouvoir, par la suite, lire pour apprendre.

Ces apprentissages se réalisent progressivement, d'abord par des activités d'éveil et de stimulation au sein de la famille, dans les bibliothèques publiques ou encore par l'intermédiaire des organismes communautaires qui offrent également ce type d'activités, et plus tard dans les services de garde éducatifs à l'enfance. Dans ces milieux, l'approche éducative et les activités d'éveil permettent de bâtir le socle des apprentissages scolaires subséquents.

Les enfants qui ont participé à des activités d'éveil à la lecture à la maison, en bibliothèque, dans un service de garde éducatif à l'enfance ou à l'école deviennent de meilleurs lecteurs, apprécient davantage la lecture et ont de meilleurs résultats en mathématique.

L'acquisition des compétences essentielles en lecture, en écriture et en mathématique dépasse les milieux éducatifs. Elle dépend également du développement du goût de lire et d'apprendre par l'enfant, notamment au sein de sa famille. L'attrait pour la lecture sera grandement favorisé si l'enfant a accès, dans divers lieux et par divers modes de communication, à du matériel stimulant et à des activités éducatives adaptées à son niveau de développement. Par ailleurs, pour plusieurs enfants issus de l'immigration, le développement de ces compétences essentielles en lecture, en écriture et en mathématique constitue un défi particulier dans la mesure où il ne se fait pas dans leur langue maternelle.



POUR PERMETTRE À TOUS LES ENFANTS D'ACQUÉRIR LES COMPÉTENCES ESSENTIELLES EN LECTURE, EN ÉCRITURE ET EN MATHÉMATIQUE

Le Plan économique du Québec et la Politique de la réussite éducative ont établi les conditions pour permettre aux enfants d'acquérir les compétences essentielles en lecture, en écriture et en mathématique. Déjà, le gouvernement est à l'œuvre pour :

- soutenir les centres d'éducation des adultes en ce qui a trait aux activités familiales d'éveil à la lecture tout en favorisant le rehaussement du niveau de littératie des parents;
- soutenir les actions des Instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative, entre autres, par la mise sur pied de projets de littératie;
- soutenir les enseignants et ainsi assurer un bon arrimage entre le préscolaire et le primaire, notamment pour que les enfants apprennent à connaître les lettres de l'alphabet à la fin de leur éducation préscolaire.



Action phare

PERMETTRE À TOUS LES ENFANTS D'ACQUÉRIR LES COMPÉTENCES ESSENTIELLES EN LECTURE, EN ÉCRITURE ET EN MATHÉMATIQUE À LA FIN DE LA DEUXIÈME ANNÉE DU PRIMAIRE...

... LE GOUVERNEMENT S'ENGAGE À SUSCITER L'INTÉRÊT POUR LA LECTURE CHEZ TOUS LES ENFANTS

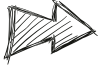
- Un programme de littératie familiale dans les bibliothèques publiques sera mis en œuvre pour les parents d'enfants de 0 à 5 ans, de même qu'un programme d'accompagnement à l'éveil et à l'apprentissage de la lecture dans les bibliothèques scolaires à l'intention des parents d'élèves de l'éducation préscolaire et du premier cycle du primaire.
- Par la mesure *Un livre, un laissez-passer pour ma réussite!*, le gouvernement soutiendra l'achat de livres destinés aux étapes d'apprentissage de la lecture pour les classes d'éducation préscolaire et du premier cycle du primaire.
- Par ailleurs, une plateforme nationale permettra la diffusion de ressources liées à la littératie aux parents d'enfants de 5 à 8 ans.
- Enfin, le gouvernement soutiendra la publication d'un journal périodique destiné aux jeunes enfants de 3 à 5 ans et d'un autre pour les enfants de 6 à 8 ans, en mettant à profit les auteurs et les illustrateurs jeunesse québécois.

D'AUTRES GRANDS ENGAGEMENTS EN PLUS DE CETTE ACTION PHARE, LE GOUVERNEMENT S'ENGAGE À...

Renforcer les activités d'éveil à la lecture, à l'écriture et à la mathématique pour la petite enfance :

- Élaboration de guides à l'intention du personnel des services de garde éducatifs à l'enfance, de la maternelle 4 ans, du programme Passe-Partout, des services de garde en milieu scolaire et des organismes soutenant les écoles, les familles immigrantes ou de ceux qui offrent des activités de halte-garderie communautaire;
- Mise en œuvre d'un programme de soutien financier pour le déploiement de nouveaux projets nationaux, régionaux et locaux visant à soutenir l'éveil à la lecture, à l'écriture et à la mathématique.

LES EFFETS DE L'OBJECTIF 4 DE LA STRATÉGIE



0-4 ANS :

Des enfants qui ont accès à une variété d'activités d'éveil à la lecture à l'écriture et à la mathématique.



4-5 ANS :

Des enfants qui s'intéressent à la lecture, à l'écriture et à la mathématique parce qu'ils ont participé, avec leur famille, à des activités d'éveil.



6-8 ANS :

Des enfants bénéficiant d'un bon soutien de leurs parents au début de leur parcours scolaire.

Des élèves qui possèdent des compétences solides en lecture à la fin de la 2^e année du primaire et qui pourront mettre à profit ces compétences dans leurs apprentissages tout au long de leur parcours scolaire.

EN ONTARIO, DES INITIATIVES POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT, DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE, DE COMPÉTENCES EN LITTÉRATIE ET EN NUMÉRATIE

Depuis septembre 2016, les politiques énoncées dans le Programme de la maternelle et du jardin d'enfants sont mises en œuvre dans les écoles de l'Ontario. Ce programme, d'une durée de deux ans, s'adresse aux enfants de 4 et 5 ans fréquentant les écoles de l'Ontario qui sont financées par des fonds publics. Le but est d'établir des bases solides pour favoriser l'apprentissage des enfants.

Ce programme accorde d'ailleurs une grande importance à la littératie et à la numératie, omniprésentes dans toutes les activités proposées à l'enfant. L'apprentissage par le jeu est présenté comme l'outil permettant le mieux à l'enfant de développer ses compétences en littératie et en numératie.

En littératie, le programme vise à développer les capacités de l'enfant à comprendre la communication verbale et non verbale. Celui-ci doit aussi examiner d'un œil critique ce qu'il voit, entend et lit. Pour ce qui est de la numératie, le programme demande à ce que l'enfant maîtrise les sept processus suivants : la résolution de problèmes, le raisonnement, la réflexion, la sélection des outils et des stratégies, l'établissement de liens, la modélisation et la communication.

En littératie tout comme en numératie, le personnel enseignant est appelé à s'engager dans des communautés d'apprentissage professionnelles qui sont basées sur la réflexion et l'apprentissage continu. Le but de ces communautés est de promouvoir l'enseignement efficace de la mathématique et de la littératie. Notons aussi la présence, dans les classes de maternelle, d'éducateurs et d'éducatrices à la petite enfance qui travaillent en tandem avec le personnel enseignant.



OBJECTIF 5

ACCOMPAGNER LES PARENTS ET FAVORISER LA MOBILISATION ET LA CONCERTATION DES ACTEURS

Le cinquième objectif de la Stratégie *Tout pour nos enfants* permet de donner suite aux orientations de la politique visant à valoriser l'engagement parental et à soutenir la relation qui unit famille et milieux éducatifs, à valoriser l'éducation, l'école et son personnel ainsi que le rôle des services de garde éducatifs à l'enfance, et à raffermir les liens entre les milieux éducatifs et les différents acteurs de la communauté.

« La qualité des communications et des relations entre la famille et les milieux éducatifs a une influence décisive sur l'engagement parental. Ces relations entre les parents, les familles et les milieux éducatifs doivent se tisser dans une perspective de valorisation et de reconnaissance du rôle et de la place des parents et de la famille au sein des milieux éducatifs ».

(Politique de la réussite éducative, p. 65)



Les parents sont les premiers et les principaux éducateurs de leurs enfants. Dès la naissance de l'enfant et au cours de ses premières années de vie, ils lui permettent notamment d'acquérir une meilleure connaissance de son environnement, de s'éveiller aux sons et aux mots, d'avoir confiance en lui et d'aiguiser sa curiosité. Ils le font, par exemple, en s'intéressant aux activités de leur enfant, en lui faisant la lecture, en l'aidant à nommer ses émotions et en l'encourageant à jouer librement. Plus tard, les parents accompagnent l'enfant tout au long de son parcours scolaire par exemple pour l'aide aux devoirs, lors de moments de lecture partagée, par la transmission d'une image positive de la réussite éducative, par des discussions avec les membres de l'équipe-école ou par des encouragements à la persévérance.

Le rôle de parent, source de stimulation et d'épanouissement, peut aussi susciter beaucoup d'insécurité et d'incertitudes. Dans l'accompagnement de leur enfant, les parents doivent s'adapter à un ensemble de procédures, tout en tenant compte des nombreuses personnes qui gravitent autour de celui-ci. À un moment ou à un autre et à divers degrés, des parents peuvent avoir besoin du soutien de professionnels ou d'intervenants.

Certains parents présentent eux-mêmes des lacunes en matière de littératie et de numératie, d'autres ont eu une expérience scolaire plutôt négative, ce qui les confronte à des défis accrus lorsque vient le temps de soutenir leur enfant dans son parcours scolaire et éducatif. L'entrée d'un enfant dans un milieu éducatif constitue un moment charnière pour toutes les familles, mais pour les parents d'enfants qui ne parlent pas le français ou qui sont issus de l'immigration, ou ceux dont l'enfant a des besoins particuliers ou un handicap, ce moment constitue

un défi additionnel sur le plan de l'intégration et de l'adaptation.

Le bien-être des enfants est une responsabilité partagée entre les parents, la famille, la communauté et les gouvernements. En ce sens, la reconnaissance de la contribution de plusieurs acteurs à la réussite éducative et la mobilisation des organismes communautaires et des partenaires socioéconomiques permettent de réunir toutes les conditions pour offrir un soutien optimal aux enfants et à leurs parents et répondre à leurs besoins en tenant compte de leurs caractéristiques individuelles. De même, une étroite collaboration entre les milieux éducatifs et le réseau de la santé et des services sociaux s'avère un atout précieux.

Depuis 2009, dans le cadre d'un partenariat entre le Gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon, une somme de 40 millions de dollars par année est investie pour favoriser le développement des enfants de 0 à 5 ans vivant en situation de pauvreté. Ce partenariat permet de mobiliser une foule de partenaires régionaux et locaux qui mettent en oeuvre des actions probantes visant à soutenir le développement des jeunes enfants ainsi que leurs parents. La cohésion entre tous ces acteurs est importante pour établir une continuité de services de qualité et une vision commune à l'égard du développement global des tout-petits et de leur cheminement scolaire. Dans sa planification stratégique 2017-2022, le ministère de la Famille entend s'engager à soutenir la mobilisation régionale et locale des acteurs clés qui se concertent en faveur du développement global des 0-5 ans et de leurs parents en identifiant les actions probantes qui devraient être pérennisées au-delà de la fin du partenariat en 2020.



POUR ACCOMPAGNER LES PARENTS ET FAVORISER LA MOBILISATION ET LA CONCERTATION DES ACTEURS

Le Plan économique du Québec et la Politique de la réussite éducative ont établi les conditions qui permettent d'accompagner les parents et de favoriser la mobilisation et la concertation des différents acteurs. Déjà, le gouvernement est à l'œuvre pour :

- accroître le financement accordé aux organismes communautaires Famille et aux haltes-garderies communautaires dans le but de renforcer leur capacité à accompagner les parents ayant les plus grands besoins de soutien pour assumer leur rôle dans le développement global et la réussite éducative de leurs enfants;
- soutenir l'organisation d'activités d'accompagnement destinées aux parents dont les enfants sont inscrits en maternelle ou en première année pour les sensibiliser aux réalités scolaires.



Action phare

POUR ACCOMPAGNER LES PARENTS ET FAVORISER LA MOBILISATION ET LA CONCERTATION DES ACTEURS...

... LE GOUVERNEMENT S'ENGAGE À ACCOMPAGNER LES PARENTS À TOUTES LES ÉTAPES DU PARCOURS ÉDUCATIF DE LEUR ENFANT

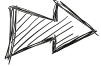
- Des cartes Web interactives permettant la géolocalisation des services aux familles et un document d'information sur l'ensemble des services offerts à celles-ci sur les différents territoires seront élaborés. Le gouvernement s'assurera qu'ils sont accessibles à tous les parents, y compris ceux issus de l'immigration et ceux ayant de faibles compétences en littératie.
- Des agents de transition viendront bonifier, notamment, le travail des intervenants du programme Passe-Partout pour l'accompagnement des parents, et des mesures seront instaurées pour réduire certains obstacles et valoriser la participation des parents, notamment ceux issus de l'immigration.
- Un programme de soutien financier sera mis en œuvre pour valoriser et faciliter l'implication des parents (ex. : covoiturage pour la participation à des ateliers, accompagnement et traduction lors de certaines activités).
- Des programmes de sensibilisation s'adressant aux parents d'enfants de 3 à 5 ans seront mis en œuvre pour souligner l'importance d'un examen de la vue avant l'entrée à la maternelle.

D'AUTRES GRANDS ENGAGEMENTS EN PLUS DE CETTE ACTION PHARE, LE GOUVERNEMENT S'ENGAGE À...

Favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs qui interviennent auprès des enfants de 0 à 8 ans :

- Rehaussement du financement accordé aux organismes communautaires Famille et aux haltes-garderies communautaires dans le but de renforcer leur capacité à accompagner les parents ayant les plus grands besoins de soutien pour assumer leur rôle dans le développement global et la réussite éducative de leurs enfants;
- Création d'un mécanisme de concertation national pour assurer la cohérence des actions éducatives destinées aux enfants de 0 à 8 ans.

LES EFFETS DE L'OBJECTIF 5 DE LA STRATÉGIE



0-4 ANS :

Des enfants bien soutenus dans leur développement global par des parents bien outillés.

Des enfants bénéficiant de services en réponse aux besoins de leurs familles.



4-5 ANS :

Des enfants soutenus par des parents bien informés sur les réalités scolaires.

Des familles collaboratrices et impliquées dans les services de garde éducatifs à l'enfance et les écoles pour la réussite éducative de leur enfant.



6-8 ANS :

Des enfants bien soutenus et engagés dans leur parcours scolaire.

Un ensemble d'acteurs mobilisés autour de la réussite éducative des élèves.

AU COLORADO, UNE MOBILISATION DE LA COMMUNAUTÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DE LA LITTÉRATIE CHEZ LES ENFANTS

À la suite de l'obtention de faibles résultats en lecture chez les élèves de 3^e année, l'Assemblée législative du Colorado a adopté, en 2012, le READ Act (*Reading to Ensure Academic Development Act*), une loi qui met l'accent sur le développement de la littératie précoce chez les élèves, particulièrement chez les élèves à risques d'échec en lecture. Cette loi a mené à la création du programme *Colorado READS*, un effort conjoint de l'État et de plusieurs acteurs de la communauté (État, comtés, écoles, entreprises) qui permet aux élèves de 0 à 8 ans de développer les compétences requises en lecture à la fin de la 3^e année.

La mise en œuvre du READ Act a eu des effets positifs chez les élèves du Colorado. De façon générale, après un an, le nombre d'élèves identifiés comme ayant des difficultés d'apprentissage en lecture a chuté de 5 000 à l'échelle de l'État.

Colorado Libraries for Early Literacy

Depuis 2008, les bibliothèques du Colorado s'unissent au moyen d'une plateforme, la *Colorado Libraries for Early Literacy*. Cette plateforme vise à fournir aux parents, éducateurs et enseignants des renseignements ainsi que des moyens de développer les compétences en littératie des enfants à l'aide de vidéos et de formations. Des événements liés à la lecture sont aussi proposés. Enfin, la CLEL décerne un prix, le CLEL Bell Picture Book Awards, qui récompense les auteurs favorisant le développement de la littératie chez les jeunes enfants.



Raising a Reader

Raising a Reader est un organisme qui collabore avec la plateforme *Colorado Libraries for Early Literacy*. En plus d'offrir aux parents des formations sur le partage de la lecture, il propose aux enfants d'apporter chaque semaine à la maison un vaste éventail de livres primés.

Prescrire des livres

L'organisme *Reach Out and Read* forme les professionnels de la santé à prescrire des livres. Les médecins reçoivent des livres, de la formation et du soutien pour sensibiliser les parents à l'importance de la lecture à haute voix dans le développement de leur enfant. Lors des examens médicaux des enfants de 6 mois à 5 ans, le médecin donne un livre neuf approprié au développement de l'enfant et discute avec la famille de l'importance de lire ensemble. La famille reçoit aussi une prescription de lecture.

LE SUIVI, L'ÉVALUATION ET LA REDDITION DE COMPTES

La Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans – *Tout pour nos enfants*, qui s'étendra de 2017 à 2022, découle de la Politique de la réussite éducative et contribue de façon importante à sa réalisation. Le suivi et l'évaluation de la Stratégie s'inscrivent donc dans ceux de la Politique. À cet effet, un comité interministériel assure la gouvernance globale de la mise en œuvre de la Politique de la réussite éducative et des différents livrables qui en découlent, notamment la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0-8 ans, car il s'agit d'une stratégie gouvernementale. Tous les cinq ans, le comité interministériel fera rapport au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au ministre de la Famille de l'évolution de la mise en œuvre de la Politique et des stratégies et plans d'action qui s'y rattachent. Les activités de suivi et d'évaluation de la Stratégie qui auront été mises en œuvre par le ministère de la Famille et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur contribueront à alimenter ce rapport.

Les activités de suivi et d'évaluation de la Stratégie *Tout pour nos enfants* commenceront par la production d'un cadre de suivi et d'évaluation préliminaire (CSEP) réalisé conjointement par le ministère de la Famille et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le CSEP présentera la logique d'intervention de la Stratégie et prévoira les indicateurs d'extrants et d'effets qui permettront d'effectuer le suivi de la Stratégie et de ses principales mesures. Les indicateurs d'extrants contribueront au suivi de la mise en œuvre des actions prévues dans la Stratégie, alors que les indicateurs d'effets permettront de documenter les résultats de ces actions pour la population. Comme indiqué précédemment, la proportion des enfants qui commencent leur scolarité sans présenter de facteur de vulnérabilité, ainsi que les proportions d'élèves qui possèdent les compétences essentielles en lecture, en écriture et en mathématique à la fin du premier cycle du primaire, seront retenues comme principaux indicateurs d'effets de l'ensemble de la Stratégie. À cet effet, une procédure de suivi des

résultats des élèves de deuxième année en lecture, en écriture et en mathématique sera instaurée, sur la base d'un échantillonnage. Outre la logique d'intervention et le suivi d'indicateurs, le CSEP énoncera les grandes lignes de l'évaluation de la Stratégie. Il ciblera, de façon préliminaire, les mesures qui pourraient faire l'objet d'une évaluation en profondeur et l'échéancier de réalisation. L'évaluation des principales mesures de la Stratégie pourra notamment permettre de connaître la pertinence et l'efficacité des interventions menées.

Le ministère de la Famille et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur rendront compte publiquement des avancées de la Stratégie *Tout pour nos enfants*, notamment dans leur rapport annuel de gestion. Les autres ministères et organismes participant à la mise en œuvre de cette stratégie gouvernementale pourront également rendre compte de leurs actions au moyen de leurs propres outils de reddition de comptes ou par l'intermédiaire du comité interministériel.

CONCLUSION

Il est reconnu que le fait d'intervenir le plus tôt possible dans le parcours des enfants constitue l'un des principaux déterminants de la réussite éducative. En ce sens, la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans – *Tout pour nos enfants*, qui permettra des interventions complémentaires et concertées, est l'un des principaux leviers de mise en œuvre des principes et des orientations de la Politique. Les mesures qu'elle propose s'inscrivent dans les trois axes d'intervention de la Politique et visent l'enfant et l'élève, le service de garde éducatif à l'enfance, l'école, le parent et la communauté pour les cinq prochaines années. La Stratégie met notamment l'accent sur la diversité des enfants et des élèves, sur la nécessité d'offrir une réponse adaptée ainsi que sur l'importance de développer les compétences en littératie et en numératie dès la petite enfance, et s'imprègne des valeurs d'universalité, d'accessibilité et d'équité.

On a déjà dit que le Québec est fou de ses enfants. C'est toujours vrai aujourd'hui. Pour leur avenir et pour le nôtre, pour leur plein développement et pour celui du Québec, ils doivent être et demeurer au cœur de nos préoccupations. Voilà pourquoi cette stratégie se veut un appel à tous. Elle mobilise et interpelle les parents, le réseau des services éducatifs à l'enfance, le réseau scolaire, le réseau de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires, les partenaires culturels et municipaux, le milieu des affaires de même que le gouvernement autour d'une même ambition : donner à chaque enfant une chance équitable d'arriver à bon port, peu importe le point de départ et la trajectoire choisie. Parce que chaque enfant a droit à sa réussite...

... arriver à bon port, peu importe

le point de départ et la trajectoire choisie.





EDUCATION.GOUV.QC.CA

SUIVEZ-NOUS :



#Stratégie08ans